

NOS TARIFS

Détail de la prestation		TTC (TVA à 20%)
Vente :		
- A la charge de l'acquéreur :	Maximum	4.50%
- A la charge du vendeur :	Maximum	4.50%
Location :		
Baux Habitation :		
Honoraires à la charge du Bailleur :		
- Entremise et négociation	Dans le cadre d'un mandat de location :	250.00€
	Dans le cadre d'un mandat de gestion :	Offert
- Visites, constitution du dossier, rédaction de bail	Zone Très tendue :	12€/m ²
	Zone Tendue :	10€/m ²
	Autres zones :	8€/m ²
- Etat des lieux		3€/m ²
Honoraires à la charge du Locataire :		
- Visites, constitution du dossier, rédaction de bail	Zone Très tendue :	12€/m ²
	Zone Tendue :	10€/m ²
	Autres zones :	8€/m ²
- Etat des lieux		3€/m ²
Baux commerciaux à la charge du preneur :	Fixé sur le loyer Triennal :	9%
Gestion locative :		
Honoraires de gestion courante à la charge du bailleur :	Maximum	6.60%
Assurance loyers impayés en supplément :		2.50 %
Les tarifs de gestion et assurance impayés sont calculés sur les sommes encaissées.		
Syndic de copropriété :		
Forfait :		
- Moins de 10 lots principaux	Tarif applicable par lots principaux	Uniquement sur Devis
- Plus de 10 lots Principaux		Entre 140 € et 215 €
Prestations particulières :		
- Coût horaire pendant les heures ouvrables		108 €

Prestations relatives aux réunions et visites supplémentaires : La préparation, la convocation et la tenue d'une assemblée générale supplémentaire L'organisation d'une réunion supplémentaire avec le conseil syndical La réalisation d'une visite supplémentaire de la copropriété par rapport à celle(s) incluse(s) dans le forfait	Appliqué au prorata du temps passé L'ensemble de ces prestations seront facturées	90.00€ HT/heures soit 108€ TTC/Heures
Prestations de gestion administrative et matérielle relatives aux sinistres telles que les déplacements sur les lieux, la prise de mesures conservatoires, l'assistance aux mesures d'expertise , Le suivi du dossier auprès de l'assureur	L'ensemble de ces prestations seront facturées	90.00€ HT/heures soit 108€ TTC/Heures
Prestations relatives aux litiges et contentieux La mise en demeure d'un tiers par lettre recommandée avec accusé de réception La constitution du dossier transmis à l'avocat, à l'huissier de justice ou à l'assureur protection juridique Le suivi du dossier transmis à l'avocat		24€ 150€ 90.00€ HT/heures soit 108€ TTC/Heures
Autres prestations : Les diligences spécifiquement liées à la préparation des décisions d'acquisition ou de disposition des parties communes La représentation du syndicat aux assemblées d'une structure extérieure, La constitution et le suivi du dossier d'emprunt souscrit au nom du syndicat, La constitution et le suivi d'un dossier de subvention accordé au syndicat L'immatriculation initiale du syndicat		Fixé en assemblée générale 90.00€ HT/heures soit 108€ TTC/Heures 150€
Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception Relance après mise en demeure ; Conclusion d'un protocole d'accord par acte sous seing privé, Frais de constitution d'hypothèque, Frais de mainlevée d'hypothèque, Dépôt d'une requête en injonction de payer, Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice, Suivi du dossier transmis à l'avocat		35.00€ 24.00€ 90.00€ HT/heures soit 108€ TTC/Heures
Etablissement de l'état daté Pré état daté Opposition sur mutation		380.00€ 180.00€ 75.00€
Délivrance d'une copie du carnet d'entretien, une copie des diagnostics techniques, des informations nécessaires à la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique individuel mentionnées , d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait de procès-verbal d'assemblée générale ainsi que des copies et annexes		24.00€
Préparation, convocation et tenue d'une assemblée générale à la demande d'un ou plusieurs copropriétaires, pour des questions concernant leurs droits ou obligations		90.00€ HT/heures soit 108€ TTC/Heures